



## RESOLUTION

**Auteur** Carole Morisod, Les Vert.e.s et Aurélie Pont, PS/GC  
**Objet** Appliquer la Clause de souveraineté pour plus d'humanité  
**Date** 14/02/2025  
**Numéro** 2025.02.079

Les renvois Dublin vers la Croatie sont régulièrement dénoncés par des organisations reconnues telles que Médecins du Monde, l'OSAR, Amnesty International ou Solidarité sans Frontières.

En effet de nombreux témoignages de cas de violences, d'humiliations et de sévices ont été reportés régulièrement depuis plusieurs années.

Un article d'UniSanté, cosigné par 12 docteurs et doctresses a été publié en début d'année 2025 dans la Revue Médicale suisse sur le thème : « Renvois forcés des requérants d'asile en Suisse : un appel à davantage d'humanité ». Cet article dresse un état des lieux de la situation migratoire dans notre pays et analyse l'impact des décisions, notamment d'un renvoi, sur la santé des requérantes et requérants. Il est aussi un appel à une réévaluation des renvois forcés vers les pays qui ne peuvent pas respecter les conditions de base de la Convention européenne des droits de l'Homme, ainsi qu'à un contrôle plus strict des conditions globales de renvoi et à un réexamen des pratiques de détention afin de limiter leurs impacts sur la santé des requérantes et requérants. Concernant précisément les renvois en Croatie, l'article stipule que « Selon de nombreux observateurs, les conditions d'accueil et l'accès aux soins dans certains pays appliquant le Règlement Dublin III sont particulièrement limités alors que les besoins peuvent être très importants. Ainsi, plusieurs tribunaux et organisations, dont la CEDH et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, ont soulevé des problèmes concernant les refoulements et la gestion globale des demandes d'asile. C'est le cas de la Croatie, qui manque cruellement des infrastructures nécessaires et où les violences policières sont fréquentes y compris envers les enfants. S'y ajoutent des refoulements illégaux et violents aux frontières croates par manque de moyens d'accueil sur place. Le gouvernement suisse le sait, puisqu'il finançait en 2023 un programme de Médecins du monde pour garantir un meilleur accès aux soins, et le Tribunal administratif fédéral (TAF) a reconnu qu'il y avait un risque de violations des droits humains, avec notamment des refoulements illégaux de personnes qui transitaient par la Croatie ou tentaient d'y entrer. Malgré cela, le TAF rejette de nombreux recours contre un transfert vers la Croatie en vertu du Règlement Dublin III. De plus, les requérants sont renvoyés malgré les alertes médicales quant au danger de rupture des soins et de risque de passage à l'acte suicidaire. »

En décembre 2024, une fillette âgée de 7 ans, gravement malade et nécessitant des soins spécifiques a été expulsée de Suisse vers la Croatie dans le pays où elle et son petit frère ont vu leur sa maman être agressée. Les médecins de cette enfant, traitée dans le canton de Vaud, n'ont pas été contactés ni informés de ce renvoi imminent par les autorités.

Entre lacunes dans la transmission des informations médicales et responsabilités diluées entre les autorités suisses, son cas relance le débat sur la politique des renvois Dublin et le respect des droits de l'enfant. L'évêque Charles Morerod s'est indigné du cas de cette petite fille et a exprimé son indignation dans la presse en disant « même Trump ne ferait pas cela ! ». Ayant rencontré des personnes migrantes, il confirme, : « qu'il y a un sérieux problème avec les renvois vers la Croatie ».

En Valais, les renvois vers la Croatie sont aussi effectués. Une maman, son fils de 16 ans et un jeune adulte, sont menacés, début 2025, d'un renvoi imminent vers ce pays dans lequel ces personnes ont aussi subi des violences physiques et psychologiques. Malgré leur parcours difficile, elles ont pu s'intégrer dans notre canton et donner satisfaction à leurs employeurs respectifs.

Mais depuis l'annonce de leur renvoi, ces personnes vivent un stress insupportable qui ravive leurs traumatismes. D'ailleurs, la nouvelle de l'expulsion du jeune adulte dans ce pays a nécessité une hospitalisation en soin psychiatrique.

Pourtant, selon un rapport de l'OSAR, les effets des traumatismes et du stress chronique sur la santé mentale des personnes réfugiées sont sous-estimés et non reconnus en Croatie.

Malgré de nombreux témoignages édifiants, la Suisse continue de renvoyer des requérantes et requérants dans ce Pays.

Cependant, en appliquant l'article 17, al.1 du Règlement Dublin III qui permet à un État de renoncer au transfert d'une requérante ou d'un requérant d'asile vers le pays responsable et de traiter lui-même une demande, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion, le SEM pourrait empêcher ces renvois dans un pays tel que la Croatie afin de protéger la santé physique et mentale des requérantes et requérants.

## **Conclusion**

En conclusion,

Le Grand Conseil du canton du Valais invite le Conseil Fédéral à intervenir auprès du SEM pour qu'il applique la Clause de souveraineté pour des raisons humanitaires (article 17, al.1 du Règlement Dublin III) concernant les renvois Dublin en Croatie.

## **Références**

article 17, al.1 du Règlement Dublin III permet à un État de renoncer au transfert d'une requérante ou d'un requérant d'asile vers le pays responsable et de traiter lui-même une demande, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion.

[https://www.osar.ch/fileadmin/user\\_upload/Publikationen/Juristische\\_Themenpapier\\_e/230309\\_Rechtsprechung\\_Kroatien\\_FINAL\\_FR\\_01.pdf](https://www.osar.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Juristische_Themenpapier_e/230309_Rechtsprechung_Kroatien_FINAL_FR_01.pdf)

<https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2025/revue-medicale-suisse-904/renvois-forces-des-requerants-d-asile-en-suisse-un-appel-a-davantage-d-humanite>

<https://www.blick.ch/fr/suisse/romande/renvoi-d-une-fillette-malade-charles-more-rod-meme-donald-trump-ne-fait-pas-ca-id20539939.html>

<https://www.sosf.ch/fr/fr/publication/les-renvois-dublin-vers-la-croatie-doivent-immediatement-cesser>

<https://www.sosf.ch/fr/fr/publication/avis-de-droit-sur-larret-de-reference-du-tribunal-administratif-federal-concernant>

<https://medecinsdumonde.ch/actualite/medecins-du-monde-reaffirme-son-opposition-aux-renvois-vers-la-croatie/>